

# **17 décembre 2018 : réunion du secteur retraités de la fsu71**

Ordre du jour

- Situation politique.
- Bilan des actions des mois écoulés. Suite à envisager.
- Plan départemental solidarités 2020. Projet d'avis sur le programme coordonné de financement.
- Questions diverses :
  - secteur régional retraités fsu.

## **- Situation politique.**

Rappel de ce qui a été dit en sfrn (compte rendu envoyé dans mail du 14 décembre).

Débat sur le type de participants aux actions des gilets jaunes : différences entre Louhannais et Clunisois. Les médias ont mis l'accent sur les chômeurs et les retraités. C'est un mouvement du monde rural qui reflète le désengagement des services publics. Macron a reculé dans son comportement mais n'a rien donné.

Débats sur le rôle et la représentativité des syndicats qui sont déconnectés de certaines catégories de la population.

Débat sur les modalités d'action : voir ci-dessous.

## **- Bilan des actions des mois écoulés.**

On peut dire que l'intersyndicale retraités fonctionne bien en Saône-et-Loire avec en général CGT, CGC, FO, FGR, LSR (loisirs et solidarité des retraités) et FSU. Les autres du groupe des 9 (Solidaires, CFTC et Ensemble et solidaires) ne sont pas représentatifs en Saône-et-Loire.

- 3 octobre, délégations à Paris avec remise des pétitions à l'Assemblée Nationale.
- 9 octobre, les retraités se sont associés à l'action interprofessionnelle.
- 18 octobre, action spécifique retraités

Pour la suite, le secteur national des retraités fsu a envoyé le 26 novembre 2018 le courrier suivant :

« Cher(e) Camarade,

Le groupe des neuf a décidé d'un plan d'action préparant une initiative nationale au printemps.

De nombreux militants nous ont interrogés sur le mot d'ordre pas une semaine sans action. Dans l'esprit du groupe des neuf, ce n'est pas une action chaque semaine dans chaque département, mais de conduire une, deux actions dans chaque département pour « occuper » le terrain jusqu'à l'initiative nationale avec la volonté de faire grandir la mobilisation afin que l'initiative de printemps soit à la hauteur du mécontentement des retraité(e)s quant à leur pouvoir d'achat. Un moment spécifique devant être celui des « étrennes ».

Nous souhaitons établir une sorte de bourse aux idées sur ces initiatives. Déjà quelques propositions nous remontent : réunions décentralisées publiques, action symbolique tous les 15 du mois, stands avec panneaux sur les marchés, tract rappelant le vote des députés du département sur le 0,3%.... toutes les idées seront les bienvenues.

Deuxième question l'initiative du printemps. Quelle forme vous paraît la plus mobilisatrice : manif nationale, au contraire décentraliser au maximum.... »

Les présents ce jour ne proposent pas d'action départementale.

Vote de la Section Fédérale Retraités Départementale 71 : pour une manifestation nationale

**- Plan départemental solidarités 2020 : résumé d'un document venant du Conseil Départemental de Saône-et-Loire :**

Contexte de contrainte budgétaire

Répondre aux grands enjeux dans un cadre de massification de la demande sociale :

- lutte contre les inégalités sociales
- accès pour le plus grand nombre à la citoyenneté
- profil économique et démographique défavorable (sous-représentation des services, faiblesse du revenu médian, **absence de pression foncière**, vieillissement accéléré, solde naturel critique, territoires à faible densité)
- en plus de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), de la PCH (prestation de compensation du handicap) et du RSA (revenu de solidarité active), les charges du département sont alourdis par :

l'aide sociale à l'hébergement des handicapés

les actions d'insertion

l'accueil des mineurs non accompagnés en forte hausse depuis 3 ans

Diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé en management de politiques publiques et gestion financière :

analyse participative de la situation : 115 agents toutes catégories du Conseil Départemental, les partenaires du CD (action sociale, santé, habitat, emploi)

La dépense sociale est dans la moyenne nationale mais proportion relativement faible de bénéficiaires du RSA et poids élevé de l'accueil en établissements (handicapés, personnes âgées, enfants).

Ce que j'ai relevé dans le diagnostic :

- protection de l'enfance : dégradation des situations sociales et familiales, prévention spécialisée inférieure à la moyenne nationale, fort taux de judiciarisation des mesures, pas assez d'accueil familial (moins cher que l'hébergement).
- handicapés : proportion de personnes handicapées **significative**, dépense par habitant forte mais montant moyen de dépense par bénéficiaire **plus modéré**. Manque de coordination entre les acteurs. Les autres problèmes sont décrits de façon encore plus floue (par exemple comblement du retard en matière de services numériques).
- personnes âgées : forte proportion de personnes âgées dans le département. La dépense d'APA par bénéficiaire est parmi les plus basses de France métropolitaine jusqu'en 2016, **en lien avec des plans dimensionnés pour une proportion très élevée de personnes en GIR4** (personnes pouvant se déplacer mais ayant besoin d'aide pour s'asseoir, se lever, se coucher, s'habiller, faire sa toilette, ses repas). Comme pour les handicapés, il faut combler le retard en matière de services numériques.

- mise en œuvre des politiques sociales : effectifs départementaux inférieurs à la moyenne nationale, pas d'accueil téléphonique mutualisé, les agents n'ont pas accès au système d'information (leur outil de travail) en situation de mobilité, services en ligne peu développés. Pas assez d'alternatives à l'hébergement institutionnel.

Les actions prévues (ambition de retarder d'un an l'entrée en établissement :

1) Télé-service APA : la dématérialisation des procédures paraît pertinente pour les familles éloignées ou à l'aise avec le numérique. Gain de temps pour la saisie des dossiers par les services. Désencombrement de l'accueil téléphonique).

2) Carnet de liaison : organiser le partage d'informations entre les divers acteurs de l'accompagnement du maintien à domicile : visibilité sur la réalisation ou l'absence de réalisation des actes prévus (beaucoup d'inconnues : participation de l'ARS, recours à un opérateur , accompagnement du changement des pratiques.)

3) mobilité APA : outil informatique nomade. Expérimentation préalable nécessaire.

4.1) Plateformes insertion parrainage : construire un réseau de parrain (professionnels, entrepreneurs, cadres d'entreprise) pour les bénéficiaires du RSA.

4.2) Plateformes insertion bénévolat : mise en place de partenariats adéquats pour mettre en relation des bénéficiaires du RSA souhaitant s'engager dans une action bénévole et des structures associatives.

5) Plateforme collaborative : avancer selon un mode « essai erreur » pour partager des informations sur les offres de services (éviter les mises à jour chronophages et les orientation inutiles vers le Département).

6.1) Développer l'accueil familial

6.2) Créer un service de portage salarial : l'accueillant familial serait salarié.

7) assistants familiaux : faciliter l'agrément, les soutenir dans leur pratique, créer un accueil familial spécialisé pour les enfants présentant des troubles très complexes, diversifier les modes d'accueil pour les mineurs non accompagnés.

8) nouvelles formes d'habitat inclusives

9) offres à destination de l'enfance : - organiser des accueils citoyens pour certains mineurs non accompagnés, organiser la mutualisation des moyens pour les jeunes en situation complexe, déterminer les actions à renforcer en priorité.

10) stratégie multicanal : rendre cohérents les différents canaux d'accueil (physique, téléphonique, numérique).

11) Élaboration et mise en œuvre du référentiel de niveau de service: paliers de réponse gradués, simplification des tâches, priorités dans un contexte en mode dégradé.

#### Éléments financiers

seront inscrits au budget départemental après arbitrages.

#### **- Projet d'avis sur le programme coordonné de financement.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le Département a installé en juin 2016, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Saône-et-Loire.

Cette instance a vocation à coordonner les financements des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, afin de développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie dans le département.

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire a adopté le 13 novembre 2018 le programme coordonné de financement pour la période 2019-2021.

Ce programme définit une stratégie départementale visant à développer l'offre de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus en Saône-et-Loire.

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) doit rendre un avis sur le programme.

Les membres du CDCA (dont font partie la FSU et la FGR-FP) ont jusqu'au 8 janvier pour faire des remarques sur ce programme.

La première remarque que l'on peut faire est que la CFPPA s'appuie sur un bilan du précédent programme mais sans aucune valeur chiffrée, que ce soit en nombre de bénéficiaires que de coût des actions. Il en est de même des objectifs envisagés.

#### - Questions diverses

**- secteur régional retraités fsu :** il apparaît que le Conseil Fédéral Régional de la FSU a refusé la création d'un secteur retraités en Bourgogne-Franche-Comté. Il semblerait que ce soit la partie France-Comté qui soit défavorable. Le CFR a décidé que :

« - **SFR** : la demande provient de quelques retraité-es. Il y avait une SFR FSU Bourgogne, qui n'a jamais vraiment fonctionné. Donc, il n'y aura pas de budget ni de subvention pour une section fédérale des retraité-es de la FSU en Bourgogne-Franche-Comté mais des **remboursements sur pièce des frais militants**. Une liste de diffusion sera mise au point, et il sera proposé d'essayer de coupler les réunions CFR et SFR. »

Il a déjà fallu 1 an pour voir dans un compte rendu une réponse, le CFR ne s'est réuni que 2 fois dans l'année, On a le temps de voir venir.

Cette décision confirme l'impression de l'ensemble des membres de la Section Fédérale Retraités Nationale que la place des retraités dans la FSU est en régression.

Compte rendu rédigé par Philippe Dormagen